



**6<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement**  
13-14 décembre 2022  
Cadix, Espagne

**Document de réflexion**

***Table ronde 2 : « Perspectives pour faire face aux nouveaux facteurs de migration dans la région du Processus de Rabat »***

**Introduction**

Depuis 2006, le Processus de Rabat offre un cadre de consultation réunissant les pays d'origine, de transit et de destination des routes migratoires reliant l'Afrique Centrale, de l'Ouest et du Nord à l'Europe. Ce Dialogue vise à favoriser la solidarité, la coopération et la responsabilité partagée dans la gestion commune des questions migratoires dans le plein respect des droits de l'Homme.

Au cours de l'année de présidence du Royaume d'Espagne, les pays partenaires du Processus de Rabat ont, sur la base de plusieurs réunions et discussions, formulé conjointement le projet de Déclaration politique et de Plan d'action pour la période 2023-2027, qui devrait être approuvé lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence ministérielle à Cadix. Leurs consultations ont confirmé la validité des cinq domaines du Plan d'action de La Valette et du Plan d'action de Marrakech 2018-2022, ainsi que leur engagement à maintenir et à approfondir le partenariat établi.

Dans leur projet de Déclaration politique, les pays partenaires reconnaissent que seule une approche globale, intégrée et multidimensionnelle permet d'assurer le succès des actions collectives des pays face à la complexité du phénomène de la migration internationale et de l'asile. Ils rappellent également qu'ils sont préoccupés par les conséquences des crises, des conflits prolongés et des guerres sur l'ampleur des mouvements migratoires irréguliers et leur impact sur l'accroissement des vulnérabilités des migrants et des réfugiés. En effet, les menaces et les risques découlant des conflits armés, de l'instabilité politique et démocratique, du changement climatique ou de la pandémie de COVID-19 exigent une réponse globale et coordonnée de la part des pays partenaires. Une telle approche coordonnée peut également apporter des opportunités offertes par la transformation numérique pour les économies africaines, le commerce régional et le développement économique.

**Vers un Partenariat renouvelé et renforcé pour la période 2023-2027**

Les pays partenaires réitèrent leur engagement individuel et collectif envers le Processus de Rabat, ses principes et ses objectifs afin de trouver des approches adaptées et coordonnées pour mieux traiter tous les aspects de la migration et de la mobilité dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, tout en prenant pleinement en compte les compétences et les spécificités nationales.

Reflétant les principales tendances migratoires et les développements politiques récents, le Plan d'action nouvellement formulé guidera la coopération entre les pays partenaires pour les cinq années à venir (2023-2027). Sur la base des besoins de coopération mis en avant par les pays partenaires, les cinq domaines thématiques comportent désormais 10 objectifs, 29 actions et une clause finale visant à mettre en place des mécanismes et des outils pertinents pour suivre et évaluer périodiquement la mise en œuvre dudit Plan d'Action.

Afin de répondre plus efficacement aux nouveaux défis, les pays partenaires reconnaissent le potentiel des migrants à contribuer au développement durable des pays d'origine, de transit et d'accueil et l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la migration. Ils souhaitent également mettre la question de la création d'emplois et des perspectives d'avenir au cœur de leurs priorités et continuer de développer des voies légales de migration dans une approche de partenariat triplement gagnante. Par ailleurs, ils s'engagent à approfondir leur coopération afin de trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes ayant besoin de protection mais également dans le but de prévenir et combattre plus efficacement la migration irrégulière et les réseaux criminels de trafic de migrants et de traite des êtres humains. Enfin, ils conviennent de renforcer leur coopération en vue de réaliser des progrès plus tangibles dans les domaines du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants en situation irrégulière.

De façon transversale, les pays partenaires s'engagent à s'attaquer aux facteurs de dégradation de l'environnement et du changement climatique et à atténuer leur impact dans les régions les plus touchées et souhaitent adopter une approche multipartite de la migration, incluant notamment les Etats, la diaspora, la société civile, les organisations internationales, le monde de la recherche et le secteur privé.

Le projet de Déclaration politique rappelle que les pays s'engagent à renforcer l'appropriation, la visibilité et la gouvernance institutionnelle du Processus de Rabat.

La mise en œuvre opérationnelle de la Déclaration politique et du Plan d'action de Cadix dépendra avant tout de l'engagement des pays partenaires, de leur volonté de mettre en œuvre les objectifs fixés et des ressources qui y seront allouées. A cet égard, le Secrétariat du Processus de Rabat se tient prêt, comme il l'a toujours fait, à soutenir les pays partenaires dans leurs efforts respectifs pour développer et mettre en œuvre des projets et des initiatives.

## Questions directrices

Les questions suivantes orienteront les discussions lors de la Table ronde :

1. Quels sont les domaines thématiques et les dispositions du Plan d'action à privilégier au cours des deux prochaines années ? Votre pays est-il disposé à s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives/actions dans le cadre du Plan d'action de Cadix ?
2. Quels sont les modes de coopération (par exemple, les partenariats bilatéraux et/ou multilatéraux) que vous jugez les plus utiles et nécessaires ?
3. Quels outils et ressources supplémentaires devraient être mobilisés pour la mise en œuvre du Plan d'action de Cadix ?
4. Quelles sont vos propositions pour accroître l'impact et assurer un suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Cadix ?

Projet financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD



2